

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 27 avril 2026****Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothee BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE

Procurations :

Madame Meghann WILLEMS à Madame Audrey BÉAGUE
Madame Brigitte CAMPAGNE à Monsieur Yann NORMAND
Monsieur Jean-Michel BLAIN à Madame Monique DUHAYON
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Romain BUISINE à Monsieur Sébastien GISQUIERE

Absents : Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BELLENGIER

Délibération n°21/37- 04/2026

Objet : Budget Communal - Association « Entente Pongiste Estaires – La Gorgue » – Acquisition d'équipements – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1611-4 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu le budget primitif 2026 ;

Vu la demande de subvention déposée par l'association « Entente Pongiste Estaires – La Gorgue » ;

Considérant que par courrier du 23 janvier 2026, la commune a été sollicitée par l'association « Entente Pongiste Estaires – La Gorgue » pour l'acquisition de 4 tables de tennis et de 4 filets.

Considérant que le coût de cet équipement s'élève à 2 100 €.

DATE DE
CONVOCAION

21 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

6 MAI 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Objet : Budget communal – Association « Entente Pongiste Estaires – La Gorgue » – Acquisition d'équipements – Attribution d'une subvention exceptionnelle

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026
Objet de la délibération : Budget Communal - Association « Entente Pongiste Estaires – La Gorgue » – Acquisition d'équipements – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Considérant que l'association, en plus d'accueillir les adhérents du club, initie les enfants à la pratique du tennis de table dans le cadre des cours d'EPS de l'école élémentaire et propose également diverses animations aux seniors estairois. Le matériel est donc amené à se dégrader plus rapidement.

Considérant que dans ce cadre et ce afin de soutenir cette initiative, la commune souhaite verser une participation d'un montant de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association « Entente Pongiste Estaires – La Gorgue » ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget ;
- **d'autoriser** le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



A blue circular official stamp of the commune is partially visible behind the signature.

Le Secrétaire de séance
Gérard BELLENGIER



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le - 6 MAI 2026

publié ou notifié le - 6 MAI 2026

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



A blue circular official stamp of the commune is partially visible behind the signature.